

國際私法上之事項
二、奧之列國同盟
條約之加盟
一、件之奧之在
南三橋公
使了別紙
通了慶報
有之外間
及法廷
作也

(別紙慶報ノ訳文ヲ添ヘテ)

大臣 次官
政務 通商 人事 會計 取調

Via

3
住

Sent, ... 7 Nov. 1900 ... 3.30 p.m.

Mitsukashi
The Hague

No 7.

電送第一九四號
Wds.
24

In reference to your telegram no. 1 necessary preparations having been already made for the participation in the forthcoming conference you should see your way to receive prompt issue of invitation from the Dutch Govt.

Konuma

Faint, mostly illegible text, possibly a telegraphic message or a very light print. Some words like "Mitsukashi" and "The Hague" are faintly visible.

大臣 官 次
政務 通商 人事 會計 取調

座

Via

Dated, The Hague, March 11th 1904 4 5-5 p.m.

Received, " 12th " 11-50 a.m.

Komura,
Tokyo.

No. 11. In reference to your telegram 7, Dutch Minister ~~Minister~~ for Foreign Affairs told me March 10th that he had ~~received~~ not yet received all the answers, and that one of the Powers answered to the effect that, while quite willing that Japan should participate in the forthcoming conference, it seemed difficult to reconcile it with Article X of the Convention for regulating guardians of minors and similar clause in the other convention, and consequently the matter is now under consideration of Dutch Commission. I suggested that if the principle is agreed to, the clause could be modified at the conference and I hope difficulty would be overcome. Will telegraph as soon as decision is taken.

Mitsuhashi

電受第 1204 號
Wils. 71

少外少外大臣宛

三橋公使

カキマシ

三月十一日午後四時三十分東京から
三橋公使宛に電報を打つ

美電が来るに及んで三橋公使宛に電報を打つ

三橋公使宛に電報を打つ

三橋公使宛に電報を打つ

三橋公使宛に電報を打つ

三橋公使宛に電報を打つ

三橋公使宛に電報を打つ

大臣 次官
 政務 通商 人事 會計 取調

Via

Sent, 14/3 1904. 3:25 p.m.

電送第一二八號
 Wds. 27

Mitsukashi
 The Hague

8. In reference to your tele. 11. Imperial Govt. have already appointed their delegates to the coming conference who are to leave here ~~per steamer~~ ^{is} ~~mail of~~ April 4th. You will use your best endeavours to secure the invitation in the meantime.

Konura

明治三十三年二月十七日
 同 年 二月 十七日 起草 發遣

政務局長 花

主任

急 急

右大臣形与大臣山生江向与大臣
 右大臣形与大臣山生江向与大臣
 右大臣形与大臣山生江向与大臣
 右大臣形与大臣山生江向与大臣

尽力有之宗旨依種設置候其后来り、當國政府、回答
 へ、要領不致り、其時々日大臣、面會ノ序ヨリ、本件ノ
 附行ヲ聞合セ、其處、當國政府、右口上書ニ、據スルヤ、誤稿
 寫書ヲ印刷ニ付、前報ノ如ク、當國政府、委員次回
 ノ日會議ニ、参列ノ件ニ付、キ、英佛列國政府、日意ヲ未
 公ル者、當國政府ヨリ、照會ヲ、發シ、其趣ニ有之、而、本月
 二日、日大臣ヨリ、列國中、數々、國ハ、既に、回答ヲ、送リ、其
 分、ハ、何レ、モ、日意ヲ、未シ、キ、事、候、其、未、志、皆、列、國、答ニ、據
 セ、カ、ル、旨、采ニ、次回、今、議ハ、愈、事、ル、五月、十六、日、ヨリ、開會、
 事ニ、決定セ、シ、趣、決、有、之、候、依、テ、本、官、ハ、前、陳、ノ、趣、
 本、邦、ヨリ、書、負、此、違、ノ、都合、有、之、付、可、成、ハ、此、際、其、同
 答、未、滿、ノ、為、國、對、シ、備、忘、マ、リ、タ、キ、旨、及、係、報、候、事、又、日、大
 臣、ハ、之、ニ、應、シ、其、望、リ、タ、リ、備、忘、狀、ヲ、發、シ、送、ス、ハ、旨、也

諸ト被候而テ是等々、國ニ於テモ、其、事、存、ナ、ル、ヘ、ト、被
 在、候、ニ、付、其、回、答、相、據、ニ、テ、次第、直、々、ニ、當、國、政、府、ニ、向
 ケ、日、會、議、ニ、参、列、ノ、案、内、狀、書、付、ノ、都合、有、之、付、愈、
 右、攝、ノ、趣、ニ、至、リ、候、事、直、々、ニ、電、信、ヲ、以、テ、申、進、上、ル、事
 決、委員、任命、ノ、儀、ハ、豫、メ、所、詮、議、相、成、候、方、可、成、ト
 思、考、被、シ、右、昨、日、復、第、一、号、電、信、ノ、送、明、事、方、申、
 進、候、候、具、
 明治七年二月五日

在、在、

特命全權公使三橋信子



外務大臣男爵小村壽大郎殿

relating to Matters connected with Private
International Law,' just received from Tokio,
with the hope that His Excellency will
be good enough to take steps to
ascertain the views of the Governments
concerned, as soon as convenient, so that
the Japanese Delegation may be enabled to
participate in the next conference, as
desired by the Government of Japan.

The Hague, November 23rd 1903.

Verbal Note

The Minister of Japan has had the
honour to receive from His Excellency the
Minister for Foreign Affairs the Verbal Note
dated the 5th August last, in which His
Excellency was good enough to inform him
with reference to the matter of the
attendance of a Japanese Delegation at the
forthcoming Conference of the Private Inter-
national Law, the Royal Netherlands Govern-
ment on their part had no objection to the
arrangement, and indeed would hasten to
communicate to the other Powers their views on the
subject and that, for this purpose, His
Excellency desired to have a complete
statement of the dispositions of the Japanese
Government in treating the matters embodied in
the Conventions already concluded as
well as those recorded in the Programme
of the fourth conference.

The Minister of Japan accordingly lost no
time in acquainting the Imperial Government
with the purport of the said Verbal Note,
and has the honour to send herewith to
Your Excellency the Minister for Foreign
Affairs an Extract of Legal Enactments

大 次 大
班 官 臣
取 會 人 通 政
調 計 事 商 務

取 會 人 通 政
調 計 事 商 務

次 大
官 臣

[Handwritten signature]

Sent, 1.2.1904. 4.5 p.m.

電 送 第
1 3 3 2
號
Wds.
38

Via

Mitsubishi
The Hague

No 9.

In reference to your telegram 11 as it is thought possible to find out in the conference means for remedying our participation with Art. X ^{and similar articles} and moreover as the date fixed for departure of our delegate is approaching you are ^{instructed} ~~requested~~ to ask Dutch Govt to issue necessary invitation without further delay.
Konrad

電 送 第
1 3 3 2
號
Wds.
38

14. In reference to your telegram of 11th...
of contents of your telegram to the Dutch Minister for
Foreign Affairs and suggested through means of invitation
but he did not see his way to do so until the receipt
of all the answers. The position yesterday being still
same I asked if he could not issue invitation on the
strength of majority of favourable answers on it in hope
able to inform the other Powers have not yet finally
connected, so that I may telegraph to government to you
to approach them through Japanese Representative agent.
He has not yet answered. Answers once more and in case no
answer received by Mr. Zlat to give his answer to the
above suggestion.

Mitsubishi

大臣 次官 政務 通商 人事 會計 取調

Handwritten initials and marks.

電受第 / 323 號
Wds. 74

Via

Dated, *Hague*..... 19... h.e. 190 . 12. 4^h p.m.

Received,..... 20 a . m.

Komura,

Tokyo.

14. In reference to your telegram 9, I communicated contents of your telegram 8 to the Dutch Minister for Foreign Affairs and requested prompt issue of invitation but he did not see his way to do so until the receipt of all the answers. His position yesterday being still same I asked if he could not issue invitation on the strength of majority of favourable answers or, it is impossible to inform me which Powers have not yet finally consented, so that I may telegraph to recommend to you to approach them through Japanese Representatives accredited to those Powers. *He promised to telegraph for* Answers once more, and in case no answer received by Mar. 21st, to give his answer to the above suggestion.

Mitsuhashi.

在蘭三橋公使來電譯文

三月二十日着

貴使第九号ノ電ニ本官ハ良ク貴
使ハ号ノ趣ヲ為國外務大臣ニ通シ
至急ニ答内状ノ發送方ヲ依頼セシモ同
大臣之於テハ然テノ關係者國ヨリ回答ヲ
得タル上イラテハ如何ニ答ハルニ
ルニ同大臣ハ昨日ニ至ラテモ亦未
同答

リシヲ以テ本官ハ此際ヨク其ノ意ヲ以テ其

キ安カク状ヲ奏スルカニ或ル未固ニ

諸国ノ事該國駐劄ノ使臣ニ使

照會スルニ本官ヨリ閣下ノ電ニ

ス(キニ付其國花ヲ本官迄通知シ

能ハルヤヲ學子ニ向大臣ハ尚一電

信ヲ其國花ヲ促スル而シテ

三月廿一日迄ニ其國花ニ接セラル

本官ノ提議ニ付

約セ

明治三十七年三月二十日
同 年 一 月 廿 一 日 起 草
日 發 達

政務局長

主任

主任

急

河村民刑局長

山座政務局長

事与信

事務

國際私法上ノ事項ニ関スル万国合濟ニ関スル件

第一

事務

大 大
大 大
大 大
大 大
大 大

The Honorable
Tokyo
In reference to your telegram of 14/10/1901
has received as last mentioned content of the
interested Powers to our participation and have
Instructed Dutch Minister to Japan to address letter
to Japanese Govt. (1901)
Please remit by telegraph Yen 2000 telegraphic
expenses.

大 大
大 大
大 大
大 大
大 大

抄本

國際私法上ノ事項ニ関スル乃國公評ニ

考列ノ件ニ関シ別紙添付文通了

ニ稿ニ使テ電報存之ヲ存スルニ及

成送付矣向由貴國相成否尚未

也

二回ノ督促ニ對テ回答ニ有之

一三回ノ督促ニ對テ未答ニ

無之

外 務 省

取 會 人 通 政
調 計 事 商 務

次 大
官 臣
取 會 人 通 政
調 計 事 商 務

Via

王

Dated, The Hague, March 25th 4 6-35 p.m. 190

Received, " 26th, 10-17 am.

Komura,
Tokyo.

my?

No. 15. In reference to your telegram 14, Dutch Govt. have received at last unanimous consent of the interested Powers to our participation and have instructed Dutch Minister to Japan to address invitation to Japanese Govt. (一決不同)

Please remit by telegraph Yen 2000 telegraphic expenses.

Mitsuhashi

電受第
一
。三
號
Wils.
24

大臣 次官
 政務 通商 人事 會計 取調

3

Sent, Mar. 26, 1900 . 5:15 p.m.

電送第 1404 號
 Wds. 11

Mikuhachi
 The Hague.

In reference to your telegram 14, telegraph what answer you have received from Dutch Minister for Foreign Affairs.

Konuma

Via

明治二十七年三月廿六日
 四月廿六日
 日發達

政務局長

在

主任

號三十七第三三廿六日總發

號三三廿六日總發

河村清利局長

河村清利

牛原局長

河村清利

國際私法上ノ事項ニ関スル万国會議ニ集列件

國際私法上事項ニ関スル万国會議ニ

帝國委員ヲ集列セシムル件ニ関シ蘭

國政府ハ遂ニ實係諸國承諾ヲ得

シルニ付在事新同國公使ヲシテ帝國政府ニ

呈請内状ヲ提出スル旨訓令セシ趣ニ在

屬ニ據公使ヲ本月廿五日附シテ電

報有之ハ尚^運及^包ハ移^包標^包也

l'ouverture de la conférence; Il se flatte
de l'espoir, que Votre Excellence sou-
dra être persuadé de ce qu'un concours
de circonstances l'a rendu inévitable.
Au reste le Baron Melvil de Lynden
a déjà remis à Monsieur le Ministre
du Japon à La Haye une liste des ré-
ponses, dans lesquelles les Puissances
participantes ont formulé leurs ob-
servations de nature technique.

Veuillez agréer, Monsieur le Baron,
les assurances renouvelées de ma
très haute considération.

Sweerts de Landas



Tokio, le 28 Mars 1904.

Monsieur le Baron,

Le Gouvernement Impérial ayant énoncé le désir de participer à la quatrième conférence pour le Droit International Privé, le Gouvernement de la Reine s'est empressé de communiquer ce désir aux Puissances qui prendront part à la dite conférence. Celles-ci ont accueilli favorablement l'intention, que le Gouvernement Impérial a manifestée.

Par conséquent mon gouvernement agissant d'accord avec les Puissances susvisées m'a chargé de transmettre à Votre Excellence l'invitation à faire représenter le Japon à la quatrième conférence pour le Droit International Privé, laquelle se réunira à La Haye, le 16 Mai de l'année courante.

En m'acquittant de cet ordre par la présente, je dois encore exprimer les regrets de mon Gouvernement au sujet du bref délai, dans lequel suivra

mon Excellence
Monsieur le Baron J. Komura,
Ministère des Affaires Étrangères
Tokio

300.

次官

政務局長

明治三十五年三月廿八日
起草
附送
下
主任

3

3

卷三三號

特使急送

司法大臣

古村大臣

明治三十五年三月廿八日

國際私法上事項、關於
列國會籍委員會改選之件

國際私法上ノ事項ニ關スル列國同盟條約ニ
加盟ノ件ニ關シテハ曩ニ申達候次第ニ
有之候處今般在本邦蘭國公使ヨリ
別紙字ニ通申越有之付悉細ハ右ニテ
御承知ノ上未爾委員派遣方可然御取
付相成度也段申達候也

(三月廿一日付第百三十三号) 荷蘭國公使來候寫

添付ノリ

民刑局長兼檢事法學博士河村謙三郎本
年五月和蘭國海牙ニ於テ國際私法
上ノ事項ニ關スル列國會議開設ニ
付キ委員トシテ参列被仰付最近ノ
便船ニテ出發候ニ付此段及御通
牒候也

明治三十七年四月廿日

司法大臣波多野敬直

外務大臣男爵小村壽太郎殿



三十七年四月六日

Handwritten text in vertical columns, likely bleed-through from the reverse side of the page. The characters are dense and difficult to decipher due to fading and bleed-through.

五

今、改定者、民刑局長、法學博士河
お譲、即、和島、東京、海牙府、一、并、
玉、際、和、法、之、予、項、一、突、有、一、列、玉、之、
深、之、委、員、ト、之、予、項、一、突、有、一、列、玉、之、
、便、形、ト、之、出、發、改、定、日、是、深、之、一、列、玉、
、委、員、多、數、有、案、改、定、予、項、并、行、
、新、年、之、突、有、玉、際、法、之、問、題、王、法、
頭、之、上、之、右、之、回、日、之、予、項、目、的、以、外、
ノ、予、項、ト、之、ト、モ、並、文、十、年、以、前、之、予、項、
、常、品、改、定、力、玉、際、法、之、法、則、之、供、
行、動、ヲ、執、リ、居、ル、予、項、十、分、改、定、等、ト、對、
ラ、シ、ム、ン、ノ、必、要、有、ル、之、又、万、一、常、品、改、定、

行勅ニ對シ批難ヲ揚シモ、アルト申ハ
之ニ對シホ考ノ條經ヲ為スリ利益
ト云ハ考ニテ及之ハ後思考ヲ就テハ
一併辭以草率ニ對シ、概リ先以勅
ニシテ不降旨ノ意用ニ其旨ヲ及
事項並ニ之ニ對シ理由等河お考
及ニ於テ豫メ後思考ニテ便書ト
致思考ヲ召貴者ノ所答ニ於テ
事項ニシテ意切ト認メラルル件至
急事取調、上出回報取煩度此旨
及照ニ及也

明治三十七年四月四日

司法大臣波多理越五

右務大臣勇壽小お嘉右印殿

進子河お考及、本月七日午お、
便紙及少費、及旨、及旨、及旨、
P 係也

明治三十一年四月廿九日

急
次
了

明治三十一年四月廿九日
日發遣

政務局長
名



主任

司法大臣

右記

外務省

明治三十一年

開戦以來帝國政府ノ執リ
 行キテ國海法ノ適用ニ關係ス
 事該等河村外相長ク之ヲ
 知セシメテ其ノ趣ヲ宣フ
 附名者為善信湯野長ノ次子
 氏名トシテ其ノ旨ヲ宣フ
 三月十八日付ヨリ其旨ヲ宣フ
 年久河村外相長ク之ヲ
 知セシメテ其ノ趣ヲ宣フ
 氏名トシテ其ノ旨ヲ宣フ
 氏名トシテ其ノ旨ヲ宣フ

Le Gouvernement Impérial
de désigner M. le Dr Kawamura
Directeur des Affaires Civiles et Crim
au Ministère de la Justice, comme
~~à~~ à ladite conférence.

M. Kawamura se rendra à
passant par l'Amérique à bord du
par le steamer "Amerika-maru"
partira de Yokohama le 7 courant

En portant ce qui précède
Votre connaissance, je saisis cette occasion
pour Vous renouveler les assurances
très haute considération.

Signé

Traduction.

~~Recu~~

Monsieur le Baron,

J'ai eu l'honneur de
voir la lettre que Votre Excellence a
voulu m'adresser en date du 28
dernier au sujet de l'invitation
faire représenter le Japon à la IV^e
conférence pour le Droit International
qui se réunira à La Haye le
Mai de l'année courante.

Excellence
Baron Suess de Landas,
envoyé

大臣

總務長官

政務

通商

人事

會計

農商

文部

三三

5 4 104 11-57 a. m.

電送第一五二號

Words 16

Mitsubishi
Haag

河村氏刑后七國際和法
議案を貴方仰付に四月七日
未了に至り貴地へ赴り

Komura

公信第二四号

國際和法上ノ事項ニ関スル列國同盟條約ニ加盟之件

一九〇七年五月二十八日

國際和法上ノ事項ニ関スル列國同盟條約ニ加盟スル次回ノ會
議ニ帝國政府委員來列ノ儀ニ付テハ去ル二月五日付公信
才九号ヲ以テ申進候趣有之候処其後帝國政府次回會
議ニ來列ノ為メ必要ノ準備既ニ整ヒタルニ以テ帝國政府
ヨリ招待状正急ニ發布相成候様可刀也在月七日才七号發
電ニ接候ニ付日外務大臣面會ニ即乘テ趣申聞候交
日大臣ニ未ダ至條列國政府ヨリ差付、回各來テ且其回各
中ニ次回會議ニ帝國委員來列スルニ缺如ストコトハ是レ未所
年者、後見ニ及ス條約ノ才十條并ニ其他ノ條約中ノ様
ノ條項ニ關シタルモノ、如ヒトラ日大臣ノ注意ヲ喚起シタルノ

一九〇七年五月二十八日 外務大臣 小幡 啓

白福案件ニ對シテ英國政府ニ於テ專決スルコトヲシテ勿論政府各
其見トシテ決意スルモナシトシテ不協場合ニ臨ミテ英國政府
ト直捷ニ交渉スルハ概シテ困難ト相認候也、有テ
乍ラ折角是ト英國政府カ不協ト數テ為シ居中協議
シテ之ヲ折角付右橋ノ提議ヲ為シ幸願ニ面白カラセ、勿
リ總ト控者任ハ其時日甘迫品早辨酌ヲ加シノ場合ニ無テ
ト思量シテ提議ヲ試ミタル儀ニ有之候然レ日本臣ハ右ノ對シ
敢テ折角タル及對シ意見ハ概シテ候也折角今日ト決判
進行ト未、有之且英條約國一致ノ同意ヲ怪テ矢列スル方
控テ折角都合且一層ノ快幸ト思考スルコトナリ今一層電信ヲ以
テ交渉スルコト若シ果因ノ日暗日即ケ在月廿日、至モ尚待結
ヲ見ヤルコトナリ其期ヨリ右提議ヲ懸考シ置キ日日月分ノ
邊各ノ致旨ト答候候テ在官ハ右提議ヲ採リスニ及ハスレテ

幸、英、日、米、各、國、ノ、最、高、官、ノ、最、初、に、此、ノ、事、ヲ、決、定、ス、ル、コ、ト、ナ、リ、右、所、至、多、ク、相
應、リ、レ、橋、本、力、ヲ、度、者、ヲ、決、シ、日、日、是、ニ、テ、相、判、レ、即、日、身、十、四、号、
電信、ヲ、以、テ、右、要、領、申、道、ク、次第、ニ、有、之、候、越、テ、在、月、廿、日、前、記
約、案、ノ、期、日、経、過、後、レ、二、月、在、件、ノ、主、任、タル、日、有、政、務、局、長、ヲ、徑、テ、
其、役、ノ、權、橋、ヲ、附、合、セ、且、愈、最、後、ノ、回、答、未、達、ニ、候、ハ、是、日、
約、諾、アリ、レ、如、ク、在、官、ノ、提、議、ニ、對、シ、回、答、ヲ、得、度、旨、申、送、ト、也、
其、後、尚、右、電信、ノ、件、復、ヲ、重、シ、明、日、夕、刻、迄、ニ、回、答、ヲ、橋、本、ヘ、リ、
且、其、旨、趣、ハ、法、局、同、意、ヲ、表、ス、ル、者、ト、確、信、ス、ル、ニ、ハ、尚、斷、ラ、ク、橋、本、
ア、リ、度、旨、申、送、リ、候、迄、ヲ、望、世、三、日、中、ハ、右、提、議、ハ、折、角、會、テ、日、向、
長、ヲ、徑、テ、及、權、限、口、交、務、期、ノ、通、リ、其、旨、日、回、答、ヲ、橋、本、ヘ、リ、其、旨、
趣、ハ、只、速、ニ、決、定、シ、テ、在、日、中、ニ、確、答、ス、ヘ、リ、ト、シ、ハ、更、ニ、日、丈、
猶、尚、アリ、度、旨、申、送、候、而、テ、其、旨、廿、五、日、至、リ、果、シ、テ、答、答、ノ、回、
答、應、コ、ト、且、其、條、約、國、既、シ、モ、帝、國、ノ、矢、列、ニ、同、意、ヲ、表、シ、テ、其、旨、趣、

日局長より通報有三條ヲ別第才二事ノ通り外務大臣ヨリ
回答申越候旨直々ニ才十五才ノ電信ヲ以テ其旨申越候然レ
右指電ト行達ニ至レ共六日晝電才十一才接致候止ル共最
早別ニ四電ノ必要無ク之ト認メ其次ニ發置候尤前條ノ
次才ニ在テ提議ニ對シ外務大臣ハ遂ニ才ノ回答ヲカセテ
事終結ニ至リタル條ニ有之候

今回英回政府ノ回答ニ未付ニハ勿論回政府回答ノ旨趣ハ夫
々ハ各官ニ才ノ仰申了悉候而シテ右列國ノ外ニ孰シモ才ニ
回政府ノ参加ヲ歡迎スル旨ヲ申越シタル趣ニ有之候又右
列國ノ回答書ハ才回政府ノ委員等府へ來着ノ上ニ覽
ハシテ勿論ニハ英回政府ノ之ニ對スル意見ニ在テ亦極意
次第電信ヲ以テ申越相成度候
乃未在件ニ付テハ前信中未由申越候通り英回政府部内

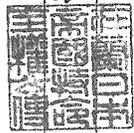
ニ異議ヲ唱ルモノ有之又才別第ニ在テ悉クハ勿論回政府
中ニモ公然反對ノ意ヲ表出スルハ無ク之ハ才ニ對シテ是見ヲ提
出スル障礙有之候然レ英回政府ハ終始帝國政府ノ奉
命ヲ受テ徹スルヲ努メ其之ニ同意スルヲ躊躇セル政府ニ對シ
再三折衝ノ勞ヲ執リ遂ニ今回ノ結果ヲ收メ得タル次第ニ
現ニ今歲十月中書大臣ヨリ申越自ノ帝國法律摘再書
ヲ在官ヨリ提出候候以乘テ帝國政府ノ委任の回政府ト
書翰及電信ノ往復ヲ重ク候事 敢テ申上ルニ才ニ對シ其詳
族力カ案ハ才ナラカレモ才在候候才ハ敢テ在官ヨリ才
才ニ對シ再々回答書附辭申越置候止ル共帝國政府ヨリ
リ相考ノ所提撥相成候候發布望候

右及具申候 敬具
明治七年三月廿八日

在和蘭國日本公使館

在之書

特命全權公使三橋信方



外務大臣里邊春村奉太郎殿

明治廿九年五月廿六日
同 年 月 日
日起 日發遣

主任

三橋信方
外務大臣

外務大臣

里邊春村

外務大臣

外務大臣

西條公使に在りて事柄に類見列王條約の如

盟に在りて帝西政府に之に對する意見

古に在りて起りて之に類見三橋公使

に在りて起りて之に類見三橋公使

に在りて起りて之に類見三橋公使

三條(三三條)に在りて起りて之に類見三橋公使

に在りて起りて之に類見三橋公使



司法省第四八四號

受第六四三〇號

國際私法上事項に關スル列國條約
一 加 盟 一 件 二 付 キ 帝 國 政 府 意 見
兼 知 教 度 官 在 蘭 國 三 橋 公 使 ヲ 以
申 越 有 之 候 趣 以 本 月 六 日 送
第 四 三 號 御 照 會 一 件 了 兼 列 國 政
府 帝 國 政 府 第 四 回 國 際 私 法
列 國 會 議 二 參 列 ス ル コ ト ヲ 歡 迎 シ
タ ル 二 拘 ラ ス 海 牙 條 約 適 用 二 關 ス
ル 見 解 ヲ 示 シ 帝 國 政 府 一 談 條 約
ニ 加 盟 ス ル コ ト ヲ 快 諾 セ サ ル 者 ア
ル ハ 該 條 約 力 締 盟 國 ノ 歐 州 領 域 内
ニ 限 リ テ 適 用 セ ラ ル 一 キ モ ノ ナ ル コ ト ヲ

言明セルニ基クモノナリト雖トモ右條
 約ハ第三國ノ加盟ヲ許スコトヲ言明
 セルカ故ニ絶對ニ記名國ノニ限ラレ
 一キ趣意ノモノニ非ナク之我國ノ一般
 狀況殊ニ法律狀態ハ波ト大差ナク就
 中法例ノ後見、婚姻及離婚等ニ關シ
 右列國條約ノ主義ト大體ニ於テ一
 致セルハ明瞭ニシテ又彼我ノ交通
 逐日頻繁ヲ加フル今日後見、婚姻
 離婚其他民事訴訟等ニ關シ多數
 ノ涉外事件ヲ生スルコト疑ナク共
 通ノ規定ニ依リテ之ヲ處理スルハ彼

我隻方ノ便宜ニ適スルコト多言ヲ要セ
 又要之國情ノ差異地理上ノ遠隔ト云
 フカ如キハ決シテ帝國政府ノ加盟ヲ
 拒否スヘキ理論上ノ根據ト為ルヘキ
 モノニ非ス從テ該條約ノ適用ヲ歐
 州内ニ限レル約款、如キハ須ラク
 之ヲ除去セシムルノ手段ヲ講シ帝
 國政府モ該條約ニ加盟スル必要ア
 ルモノト思考致候條此段及回答候
 也

明治三十七年五月十六日

司法大臣波多野 敬



to them copy of the documents therein enclosed. I shall also not to fail to bring to the notice of the Imperial Government how much efforts have been made by the Royal Netherlands Government, in order to meet their desire to participate in the forthcoming conference; and in the meantime, I may be permitted to tender my best thanks for all the steps which Your Excellency has been so good as to take in the matter.

I avail myself of this occasion to renew to Your Excellency the assurances of my highest consideration.

(sd.) Mitsuhashi.

~~COPY~~

March 25th 1904.

Monsieur le Ministre,

I have the honour to acknowledge receipt of the note No. 4020 dated the 25th instant, in which Your Excellency was good enough to inform me that all the Powers, who are to take part in the 4th Conference on Private International Law, have now signified to you their consent to the participation in the said Conference of the Imperial Government of Japan; that Your Excellency has consequently charged the Representative of Her Majesty the Queen in Tokio to transmit the invitation, to that Conference, of the Royal Government to the Imperial Japanese Government and that, at the instance of the Imperial German Government, Your Excellency desire that their reply as well as that of some other Powers containing important considerations and observations on the technical point of view regarding the participation of Japan in the codification of the Private International Law should be brought to the knowledge of the Japanese Government.

In reply I beg to say that I have already telegraphed to my Government the purport of your despatch now under acknowledgment and that I shall forward at once to

R. Melvil Baron de Lynden
Minister for Foreign Affairs.

conférences et que les traités du 12 juin 1902
portent expressément que les conventions s'éten-
dent uniquement aux métropoles européennes
des puissances signataires. Avant que des
Pays extra-européens adhèrent aux
traités de la Haye il semblerait donc désirable
au Lt. imp. d'examiner d'abord les traités
dont il s'agit au point de vue des difficultés
que leur application pourrait rencontrer
éventuellement étant donné les conditions
générales de ces pays et les distances géo-
graphiques qui les séparent de l'Europe.
Les ressorts intéressés n'ayant pas encore
terminé cet examen, le Lt. imp. ne se
trouve pas jusqu'à présent à même de
donner son opinion définitive quant à
l'adhésion éventuelle du Japon. Il croit
plutôt devoir expressément réserver pour
l'Allemagne le droit de s'en tenir à l'état
de choses actuel et de limiter l'extension
des traités en ce qui concerne différentes
matières de droit, aux territoires européens
des états signataires.

Le Lt. imp. attache du prix à ce que
le Lt. Japonais ainsi que les Lts. des
puissances signataires soient informés de
cette manière de voir et le reconnaîtrait
avec une extrême gratitude que le Lt. royal

néerlandais voudrait bien, à cet effet, prêter son
obligeant intermédiaire.

Je profite etc. etc. etc.

(signé) Schlözer.

toutes les Puissances signataires de Conventions de 1896 et de 1902. Dans ce cas, le Gouvernement du Roi ne verrait aucun inconvénient à ce que sa réponse ainsi que la présente note fussent jointes à celle des autres Puissances.

Bruxelles le 24 Mars 1904.

La Haye, le 19 mars 1904.

Kaiserlich
che Gesandtschaft
den Niederlanden.

No. 984.

Monsieur le Baron,

En réponse à la note que le Ministre de S. M. la Reine de Berlin avait adressée au Gouvernement impérial le 17 novembre dr. je suis chargé et j'ai l'honneur de porter à la connaissance de V. E. la communication suivante.

Le St. imp. éprouve une vive satisfaction de ce que le Japon exprime le désir de participer au régime judiciaire européen et, par conséquent, ne fait aucune objection à ce que le St. japonais soit représenté par ses délégués à la prochaine conférence de droit international privé. Toutefois, mon St. croit devoir attirer l'attention du St. néerlandais sur les points suivants.

Le St. imp. se place à ce point de vue que les buts poursuivis par les conférences de La Haye et que les traités qui y sont élaborés doivent être envisagés comme exclusivement européens. C'est dans ce sens que mon St. a rédigé ses propositions relatives aux projets de traité concernant le droit international privé et qu'il a conclu les traités du 14 novembre 1896 et du 12 juin 1902. Cette manière de voir est évidemment partagée par les autres puissances signataires puisque, jusqu'à présent, les états européens seuls étaient admis aux conférences

de la
par le Ministre des Affaires étrangères
à La Haye.

ce pays. On peut se demander si, en pratique, elle s'adaptera complètement aux moeurs et aux idées du peuple Japonais, ou si, dans un délai peut-être rapproché, d'importantes modifications ne devront pas y être apportées.

Dans ces conditions, admettre dès à présent le Japon à conclure avec les Puissances européennes, des conventions internationales collectives, touchant aux questions les plus complexes du droit international privé, semblerait, aux yeux du Gouvernement du Roi, pouvoir produire de sérieux inconvénients.

Il en serait autrement si, parmi les matières soumises ou à soumettre à la Conférence, il y en avait qui, par leur nature particulièrement délicate, ne paraîtrait pas devoir faire l'objet de conventions collectives, mais donner lieu seulement à un examen contradictoire et à la rédaction d'un projet de convention type que les Puissances adopteraient ou non ultérieurement entre elles.

Dans ce cas, le Gouvernement du Roi estimerait, Monsieur le Ministre, que la participation de délégués Japonais aux délibérations relatives à ces questions, pourrait présenter un caractère de réelle utilité.

Je saisis etc.

(signé) de Favereau.

Note verbale
pour Son Excellence Monsieur le
Ministre des Pays-Bas.

Le Ministre des Affaires étrangères a pris connaissance de l'Aide-mémoire que Son Excellence Monsieur le Ministre des Pays-Bas lui a remis, sous la date du 22 de ce mois, concernant la participation du Japon à la 4^e conférence de Droit international privé.

En sujet de la question posée sous le No. 2 la réponse du Gouvernement du Roi doit bien être interprétée dans le même sens que la réponse du Gouvernement impérial allemand.

Le Gouvernement belge ne s'oppose en aucune façon à ce qu'une invitation soit envoyée au Gouvernement japonais aux fins de se faire représenter à la Conférence à laquelle, au surplus, il le verra participer avec une vive satisfaction; mais il se réserve d'examiner ultérieurement dans quelle mesure la conclusion avec le Japon de conventions internationales sur l'une ou l'autre des matières soumises aux conférences de la Haye lui paraîtrait juridiquement possible.

Quant à la communication de cette réponse au Gouvernement japonais la question dépend de savoir si le Gouvernement de la Reine juge opportun de faire connaître au cabinet de Tokio les réponses émanées de

Toutes

ontre, expressément stipulé que les dites conventions
ne s'appliqueront qu'aux territoires européens des
Etats contractants.

Je saisis cette occasion pour Vous remercier
Monsieur l'Envoyé, l'assurance de ma considération
la plus distinguée.

Pour le Ministre
signé Merrey

Bruxelles, le 1 mars 1904.

Monsieur le Ministre,

Par son office du 16 Décembre 1903, son
excellence M. de Pestel m'a fait savoir que le
Gouvernement Japonais avait exprimé le désir
de se faire représenter à la prochaine conférence
de Droit International privé.

M. de Pestel ajoutait que son Gouvernement avait
répondu au Ministre du Japon à La Haye que
l'invitation de prendre part à cette conférence
n'avait été envoyée qu'aux Puissances représentées
aux Conférences précédentes et devenues signataires de
la Convention du 14 Novembre 1896; qu'en surplus
tout en n'ayant aucune objection à la participation
du Japon, il ne croyait pas pouvoir prendre à lui
seul une décision à cet égard, mais qu'il était
disposé à pressentir les intentions des autres Puissances
intéressées. S. E. me demandait en terminant de lui
faire connaître les vues du Gouvernement du Roi.

Bien peu de temps s'est écoulé, Monsieur le
Ministre, depuis la mise en vigueur de la nouvelle
légalisation civile du Japon. Cette législation con-
stitue une réforme considérable des institutions de

excellence

Monsieur le Joncheer van der Staal van Oerskil,

Bruxelles

Vienne, le 20 février 1904.

Monsieur l'Envoyé,

En me référant à la note que Monsieur de Fedemburch a bien voulu m'adresser à la date du 23 décembre 1903, sub n^o 815, j'ai l'honneur de vous informer, Monsieur l'Envoyé, que les départements de la Justice à Vienne et à Budapest n'ont rien à objecter à ce que le Gouvernement S^t du Japon se fasse représenter à la prochaine Conférence de droit international privé.

La note sus mentionnée n'offrant cependant aucune indication sur la question de savoir si le Gouvernement Japonais a également l'intention d'adhérer aux conventions conclues jusqu'ici à la Haye sur différentes matières du droit international privé, il paraîtrait désirable d'être renseigné à cet égard sur les vues du Gouvernement Japonais dans le cas où celui-ci prendrait effectivement part à la Conférence projetée.

Cette constatation semble s'imposer d'autant plus que dans les textes mêmes des conventions intervenues à la Haye le 12 juin 1902 l'adhésion pure et simple aux dits arrangements est uniquement réservée aux États qui ont été représentés à la troisième conférence de droit international privé, et qu'il y est, en

outre,

Gonkheer de Weede de Berencamp
plénipotentiaire et ministre
de la Majesté la Reine des Pays-Bas.

Paris le 11 février 1904.

Monsieur le Ministre,

Vous avez bien voulu me faire connaître que le Gouvernement Japonais avait informé le Gouvernement Néerlandais de son désir d'être représenté à la prochaine conférence de droit international privé et vous exprimiez en même temps le désir de savoir comment le Gouvernement de la République envisageait la demande du Cabinet de Tokio.

J'ai reconnu avec le Garde des Sceaux que les principes adoptés par le Gouvernement Japonais en matière de droit international privé sont conformes à ceux qui sont admis généralement en Europe. Je ne vois donc pas d'inconvénient à ce qu'il soit fait droit à la demande du Japon.

Agréer etc.

(signé) Delcassé.

le Chevalier de Stuers
Ministre des Pays-Bas
etc. etc. etc.

Copie

Berne, le 12 janvier 1904.

Monsieur le Ministre-Président,

Nous avons l'honneur de Vous accuser réception de Votre note du 17 décembre dernier, relative à l'admission du Japon à la prochaine conférence de droit international privé.

En ce qui nous concerne, nous ne voyons aucun inconvénient à ce que le Gouvernement Impérial Japonais soit invité à prendre part aux travaux de la conférence, à la condition que tous les États qui ont participé jusqu'ici aux conférences de droit international privé consentent à cette admission.

Nous croyons devoir ajouter que, si le Japon est invité à se faire représenter à la prochaine conférence, il y aurait lieu de prendre des mesures propres à faciliter à cet État l'accès à la convention internationale du 14 novembre 1896 concernant la procédure civile et aux décisions ultérieures des conférences.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre-Président, l'assurance de notre haute considération.

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le Président de la Confédération,

(signé) Comtesse.

Le Chancelier de la Confédération,

(signé) Ringier.

Le Comte de Bylandt
Président des Pays-Bas
à
Berne.

la connaissance du Gouvernement Impérial du Japon et quelques-unes des réponses des autres Puissances, contenant également des considérations et observations importantes au point de vue technique en ce qui concerne la participation du Japon à la codification du droit international privé, j'ai l'honneur de Vous faire parvenir la copie des documents suivants:

- 1°. office du Conseil fédéral suisse du 12 janvier dernier.
- 2°. office de son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires Étrangères à Paris du 11 février dernier.
- 3°. office du Ministère Impérial et Royal des Affaires Étrangères à Vienne du 20 février dernier.
- 4°. office de son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires Étrangères à Bruxelles du 1^{er} mars dernier et note verbale y relative du 24 de ce mois.
- 5°. office de son Excellence Monsieur le Ministre d'Allemagne du 19 de ce mois.

En exprimant l'espoir que le délai occasionné par l'échange de vues que cette matière a rendu nécessaire, ne causera pas d'inconvénients à Messieurs les délégués Japonais en vue de la date rapprochée de leur départ, je saisis cette

occasion, Monsieur le Ministre, pour Vous renouveler l'assurance de ma haute considération.

(Signé) Baron Melvil de Lynden.

de ma haute considération.

(signé) Baron Melvil de Lynden

Ministère
des
Affaires étrangères:
Direction politique
No. 4020.

La Haye, le 25 mars 1904.

Amsses.

Monsieur le Ministre,

Me référant à ma communication du 21 de ce mois no. 3774, je suis heureux de pouvoir informer Votre Excellence que toutes les Puissances qui prendront part à la quatrième Conférence de droit international privé m'ont maintenant fait connaître qu'elles consentent volontiers à la réalisation du désir du Gouvernement Impérial du Japon de prendre part à ladite Conférence.

Je viens en conséquence de charger le représentant de Sa Majesté la Reine à Tokio de transmettre au Gouvernement Impérial Japonais l'invitation que le Gouvernement Royal a l'honneur de lui adresser, d'accord avec lesdites Puissances, de se faire représenter à la quatrième Conférence de droit international privé qui sera ouverte à La Haye le 16 mai prochain.

Le Gouvernement Impérial Allemand ayant manifesté le désir de voir sa réponse portée à

la

la
Veuillez agréer, Monsieur le Ministre,
l'assurance de ma haute considération et de mon respectueux dévouement.
Kobusaka Mitsuhashi,
Ambassadeur Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire
de Sa Majesté L'Empereur du Japon.

notal
ttats
suite

次 大
官 臣
取 會 大 通 政
調 計 事 商 務

Via

Dated, ~~Sgravenhage~~, 17th, May, 1904. 4.30 P.M.

Received, ~~Tokio~~, 18th, 1904. 9.48 a.m.

電受第

2046

Komura,

Tokio.

號

Wda.

No. 17.

On the occasion of formal opening of the Conference May 16th Dutch Minister for Foreign Affairs said that it was sincere pleasure to Dutch Government and great honour to the Conference that an extra-European Power should have specially sent delegate to participate in Conference while Asser, Chairman of Conference, after paying tribute to Russia on account of her support of the Conference ever since its inauguration and of the attendance of her eminent jurists at the Conference, highly eulogized extraordinary progress of Japan in recent years and especially in the matters of legislation upon modern principles European and heartily welcomed Japanese delegate as thus European and extra-European civilization could be united in the works of the Conference. Kawamura wishes above communicated to Shiho-Daijin.

Mitsuhashi,

ai
e
ir,
e
ent
ts
e,
-
ce
ce,
-
it
die
de

notal
tats.
suite

電 文 取 計 通 政 務 總 務 長 官
大臣

North. Sent. 19 5 1904 10. 10a. m.
East.

Mitsubishi
The Hague.

電 送 第 1 / 4 3 號
Words. 96

No. 16. In reference to your
No. 24 dated 三月廿八日
in view of absence of any
material difference between
the general condition of
national life now obtaining
in Japan and that in
occidental countries,
especially, in its legislation
features and also having
regard to the fact that
the principles of private
international law embodied
in our laws are in the

104.

jai
ne
mir,
e
rent
nts
e,
e
ce,
t
de
de

電送第 號

main in accord with those underlying the international conventions now in question, as well as to the ever increasing multiplicity of the intercourse between Japan and foreign countries, Imp. Gov. fail to see any reason which may render inconvenient Japan's adherence to those conventions. Consequently it is hoped that no effort should be spared to attain this our end ~~in~~ and to secure, if necessary, appropriate modifications in the stipulations of said conventions.

You will learn details from 河村

Konura

公信第三八号

國際私法上ノ事項ニ关スル万国會議之件

受第七七号不詳

國際私法上ノ事項ニ关スル万国會議ノ件ニ付去ル三月廿八日付公信第二四号ヲ以テ及具報候後日四月五日發貴電第一四号ヲ以テ河村長刑官曰會議参列委員ニ仰付テ府ヘ向ケ出發ノ旨申越相成致候其後日廿世日ニ至リ該會議ハ愈本月十六日午四時ヨリ當府於テ開會相成ルヘキ旨曰會議ニ关スル書類帝國政府委員ヘ交付方花ニ右會議、帝國政府、委員参列ノ件ニ付伊國政府ヨリ帝國政府ヘ回答書、曾送付方專別紙ノ通リ當國外務大臣ヨリ申越候就テ古會議ニ关スル書類ハ河村委員當府ニ奉着ノ上交付アリ

電スニ

notal
ctats
uite

主田海關...

Les difficultés, déjà si graves, en seront sans doute notablement augmentées; d'autant plus que d'autres états, en dehors de l'Europe, pourront réclamer, par suite, une admission pareille.

Veuillez agréer, Monsieur le Chargé d'Affaires, etc.

(signé) G. Fusinato.

04.

致候也其伊國政府回答書云云云云云云
 第百四号云云及送付候列國政府、合上合上
 相成度候尤云云右伊國回答、旨趣云云他列國、合上
 候、有之旨云云前信中、申述口如ク之云云云云帝國政府
 ノ意見電言、以テ所申述相成候云云右伊國回答ニ対
 スル所意見云云自然判明云云致候待候候
 方申進候教具

明治廿七年五月二日

在案

特命全權公使三橋信方



外務大臣男爵小村嘉湖太郎殿

j'ai
 ne
 nir,
 e
 sent
 nts
 e,
 k
 ce
 t
 le
 de

La copie d'une lettre du 3 mars dernier, adressée par le Ministre des Affaires étrangères à Rome au Chargé d'Affaires Royal par rapport à la participation du Japon à la Conférence, document qui n'était pas joint aux annexes de mon office du 25 mars dernier no. 4020 se trouve également sous ce pli.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance renouvelée de ma haute considération.

(signé) Bⁿ Melvil de Lynden.

Ministero degli Affari Esteri.

10872

Rome, le 3 mars 1904.

Monsieur le Chargé d'Affaires,

Vous avez bien voulu me demander par votre note du 20 décembre dern. quelles sont les vues du Gouvernement Royal par rapport à la demande du Gouvernement du Japon d'être admis à prendre part à la prochaine conférence de droit international prévue à La Haye.

Je m'empresse de vous déclarer que le Gouvernement Royal ne saurait avoir aucun motif de s'opposer au désir du gouvernement japonais; il verrait au contraire avec plus grande sympathie le concours que ses représentants viendraient apporter aux travaux de la conférence prochaine; la valeur de ses résultats ne pourra que s'accroître par l'adhésion et la collaboration d'un pays, qui a fait, dans ces derniers temps, des progrès si remarquables dans le domaine de la législation civile.

Je crois seulement nécessaire de bien envisager - au point de vue technique - toutes les conséquences que cette admission pourrait avoir et de bien remarquer l'importance de la décision qu'on va prendre, en admettant pour la première fois un gouvernement extra-européen à prendre part aux travaux de la conférence de La Haye.

Des

Monsieur le Jonkheer van der Goes
Chargé d'Affaires des Pays-Bas
à
Rome.

大臣 次官 政務 通商 人事 會計 取調

電受第 三二八九號 Wds. 9

Via

Date: *Sq. av. hage, 9-10-1906* . 0.111 .m.
Received: *10-11-11* . 0.400 .m.

東京
小村大臣
元一八號
三橋公使
六月九日
波多野
小村大臣
波多野
六月九日
波多野

明治三十七年六月廿七日

別紙閱覽濟三付及御返戻候也

明治三十七年六月廿七日

波多野司法大臣

小村外務大臣殿

公信第三九号

國際私法上ノ事項ニ関スル兩國同盟條約ニ加盟ノ件

川四八二

國際私法上ノ事項ニ関スル兩國同盟條約ニ加盟ノ件ニ付
 國政府ヨリ帝國政府ニ向テノ留一本月二十日公信第三九号
 ヲ以テ差遣候事高其使密國政府ヨリ通牒有之候趣ヲ以テ
 昨吾國政府ニ通リシ事國外務大臣ヨリ申越ハシテ右所寫候事
 進候事御査閱相成度候標密國政府ニ最初ニ帝國政府ヨリ
 リ照會有之候節ニ前報知テ單ニ帝國政府ニ参列ヲ欲
 迎スル旨回答シテハ勿論中ノニハ其使密國政府ヨリテ
 件ニ関シ御見申出候如國政府公文ヲ曰政府ニ得牒スルニ至リ
 始メテ右所見ニ合意ノ旨申越タル次第ニ付之候而テ先般來
 差遣候列國政府ニ回答シテハ我々自ラ會議ニ参列ニ付テ

刀生者

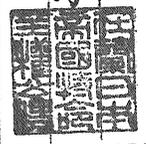
正口前國出スノ次第

ハ既レモ今意ニシテ係ルル共法局帝國政府ノ決條約ニ加盟件
ニ對シテハ尚多ク異議ヲ唱フルモノ獨ニ澳、白、伊、露、五ヶ國
ニ有之此異議ノ為メ或ハ今回ノ會議中若クハ追テ曰會議ニ
於テ議定ノ條約ニ調印ノ時期ニ臨ミ多クノ障礙可有之ト
懸念致ル就テハ自然右様障礙相起候爲念ハ河村委員
ト協議シテ遂ニ又ク其幸徳ニ依リテ更ニ電ヲ以テ諸國
理ヲ發覺悟ニ有之候中申進候教具

明治廿七年五月十六日

在る

特命全權公使三橋信方



外務大臣日守小村壽太郎殿

bien fondé des objections formulées par les Gouvernements d'Allemagne, d'Autriche-Hongrie et de Belgique et de son côté se joint pleinement aux vues exposées dans leurs réponses.

En Vous priant de vouloir bien porter ce qui précède à la connaissance de Votre Gouvernement, etc., etc.

(signé) Lamsdorff.

Le
Ministre
des
Affaires Étrangères.
Section politique
N^o 5752
Russes.

La Haye, le 5 mai 1904.

Monsieur le Ministre,

Me référant à mon office du 30 avril dernier no. 5234 j'ai l'honneur de faire parvenir ci-joint à Votre Excellence une copie d'une lettre du Ministre des Affaires Étrangères de Russie à l'Envoyé de la Reine à St. Pétersbourg du 13/26 avril dernier concernant la participation de délégués du Japon à la IV^{ème} Conférence de la Haye pour le Droit International Privé.

Je me permets de recourir à Votre bienveillante intervention pour remettre cette pièce au Gouvernement Impérial.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance renouvelée de ma haute considération.

(signé) Bⁿ Melvil de Lynden

Excellence
Monsieur Nobukata Mitsuhashi
Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire
de la Majesté l'Empereur du Japon.

河村委
 多ハ何
 有
 告
 其

公信第四号
 國際私法上ノ事項ニ関スル英蘭會議之件

國際私法上ノ事項ニ関スル英蘭會議ニ於テハ、如ク右ノ如ク
 日午四時ニ以テ開會スル、當日列席ノ英蘭各國事務大臣
 各國政府委員等ノ姓名モ、開會ノ祝辭等ハ別紙
 日會議事録第一号ノ通り、有之候、右ノ中、英蘭外
 務大臣並ニ日會議長アツル、博士演説ノ概要ハ去ル
 十七日及第一七号電信ヲ以テ、及具報トシ、已ニ了スル
 儀ト存ル、而シテ本會議々率、顯未ハ、自河村委員ヨリ
 詳細報告ヲ相成、付本官ヨリ、別ニ及具報候、又本件
 條約ニ、英蘭政府加盟ノ儀、付右ノ三月廿八日、第一四号
 特信ニ對シ、右ノ第一五号貴電ヲ以テ、回訓ノ趣

St. Petersburg, le 13 avril 1904.

Monsieur le Ministre,

Par Votre note en date du 23 mars, 5 avril a.c. sub N^o 151, Vous avez bien voulu transmettre au Gouvernement Impérial les réponses de plusieurs Gouvernements invités à prendre part à la IV^e Conférence de droit international privé, concernant la participation du Japon à la dite Conférence.

Parmi ces réponses les notes des Cabinets de Berlin, de Vienne et de Bruxelles ont attiré l'attention toute particulière du Gouvernement Impérial. En effet ces réponses soulèvent la question d'une adhésion éventuelle du Japon aux Conventions internationales conclues sur différentes matières de droit international privé à la suite des conférences précédentes convoquées à La Haye.

La note du Jonkheer van der Staal van Piershilten date du 7/18 Décembre 1903 ne se rapportait qu'à l'invitation du Gouvernement Japonais de se faire représenter à la III^e Conférence et la réponse du Gouvernement Impérial exprimée dans la note du 15 Janvier a.c. sub N^o 493, avait en vue simplement la présence d'un délégué du Japon à la prochaine réunion.

Mais au moment où il s'agit de l'adhésion éventuelle du Japon aux conventions internationales élaborées par les conférences de La Haye, le Gouvernement Impérial reconnaît le

le Jonkheer de Weede
 etc. etc. etc.

1904.

vril a. c.
in bonver-
nements
droit inter-
lapon à la
Berlin, de
particulière
s soulèvent
ux Conventions
de droit
précédentes
Perishiben
l'invitation
la II
primée
en vue
prochaine
on éventuelle
r les confis-
rait le
bien

叙奉古帝回政府ノ意見ニ此際言明致置ト方知蓋
ト致思量候三月河村奏直トニ協議ノ上該電刊ノ旨
趣ヲ別券附ノ如ク口上書ニ認メテ多國外務大臣ニ送
付致置候右申道候致具

明治廿七年五月廿日

在在

將命全權公使ニ楊信方



外務大臣曾野七村奏太郎殿

Verbal Note

The Minister of Japan had not failed to forward to his Government a copy of His Excellency the Minister for Foreign Affairs' note of the 25th March last, together with its enclosures, on the subject of Japan's participation in the codification of the Private International Law and has now the honour of bringing to the notice of His Excellency that, his dispatch having reached its destination, the Imperial Government of Japan have just telegraphed to him, in reference to the answers of the several Governments annexed to the said note, the following observations:—

In view of the absence of any material difference between the general condition of national life now obtaining in Japan and that in the Occidental countries, especially in their legislative features and also having regard to the fact that the principles of the Private International Law embodied in the Codes of Japan are, in the main, in accordance with those underlying the International Conventions in question as well as to the ever increasing multiplicity of the intercourse between the Empire and foreign countries, the Imperial Government fail to see any reason which may render inconvenient their adherence to those Conventions and they hope that it may be arranged to modify, if necessary, the stipulations of the Conventions, which may stand in the way of such adherence.

Legation of Japan, The Hague:

May 20th 1904.